



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 17/02/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Le procès-verbal de la réunion du 10/02/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort des ¼ de Finale de Coupe de l'Hérault U18, U17, U16, U15 et U14 des 07 et 08/03/2026 aura lieu le **mardi 24/02/2026 à 18h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U17

PRADES LE LEZ FC 1/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 21/02/2026

Est avancée au 18/02/2026

(Coupe Occitanie U17 – Accord des clubs)

ST GELY FESC 1/AGDE RCO 2

Du 21/02/2026

Est avancée au 18/02/2026

(Coupe Occitanie U17 – Accord des clubs)

COUPE DE L'HÉRAULT U14

BEZIERS U. S. 21/FLORENSAC PINET 21

Du 21/02/2026

Est avancée au 18/02/2026

(Accord des clubs)

THONGUE ET LIBRON FC 21/ASPTT LUNEL 21

Du 21/02/2026

Est reportée au 24/02/2026

(Accord des clubs)

U18 D2

CANET AS 21/LUNEL-VIEL US 21

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 D1

⚽ Poule A

ASPTT MONTPELLIER 1/ST MATHIEU AS 1

Du 21/02/2026 (match reporté du 24/01/2026)

Est avancée au 18/02/2026

(Accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



U17 D2 AVENIR

⚽ Poule A

MAUGUIO CARNON US 1/JACOU CLAPIERS FA 3

Du 14/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

ALIGNAN AC 1/PAULHAN ES 1

Du 14/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ENSERUNE FC 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

Du 14/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ST THIBERY SC 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

Du 14/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 23/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MONTPEYROUX FC 1/B.JEUNESSE OL 1

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 24/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule A

VALERGUES AS 1/U.S. LUNEL 1

Du 14/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MONTPELLIER HSC 2/JACOU CLAPIERS FA 2

Du 21/02/2026 (match reporté du 24/01/2026)

Est avancée au 18/02/2026

(Accord des clubs)

⚽ Poule C

ESGVH 1/THONGUE ET LIBRON FC 2

CANET AS 1/PAULHAN ES 1

Du 14/02/2026, reportées à l'avance par la permanence du District

Sont reportées au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



⚽ Poule D

THONGUE ET LIBRON FC 1/ENT. ASM34 – FCVB 1

Du 14/02/2026

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

CŒUR HERAULT ES 1/SAUVIAN FC 1

Du 14/02/2026

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

ENSERUNE FC 1/ENT.DES HAUTS CANTON 2

Du 14/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

ST THIBERY SC 1/ENT. PUIMI. NEFFIES 1

Du 14/02/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

U14 TERRITOIRE

⚽ Poule B

M. ARCEAUX 21/ST GEORGES RC 21

Du 21/02/2026 (match reporté du 07/02/2026)

Est avancée au 18/02/2026
(Accord des clubs)

U14 D1

SUD HERAULT FO 21/M. PETIT BARD FC 21

Du 14/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

U14 D2

PAULHAN ES 21/JACOU CLAPIERS FA 22

Du 15/02/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 23/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1 (544172)

55487384 – Coupe de l'Hérault U15 du 21/02/2026

ENT.MONTBLANC-BESSAN 22

55487751 – Coupe de l'Hérault U15 du 21/02/2026

Amende : 20 €



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



(Mail du 15/02/2026 pour inversion des terrains pour les deux rencontres)

BOUJAN FC 21 (544172)

54528172 – U14 D2 du 21/02/2026

Amende : 20 €

(Mail du 17/02/2026 pour un changement d'heure)

FORFAITS

MIREVAL AS 21 (524047)

55298763 – U18 D2 du 14/02/2026

Contre SAUVIAN FC 21

Courriel du 13/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

PHOENIX FOOTBALL SCH 21 (560819)

55388800 – U14 Territoire (B) du 15/02/2026

À LUNEL GC 22

Courriel du 14/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

CASTELNAU CRES FC 2 (545501)

55329020 – U15 D1 (A) du 14/02/2026

Contre LATTES AS 2

Courriel du 14/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ST MATHIEU AS 1 (524557)

55341710 – U17 D1 (A) du 18/02/2026

À ASPTT MONTPELLIER 1

Courriel du 16/02/2026

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

PHOENIX FOOTBALL SCH 2 (560819)

54514049 – U15 D2 Avenir (D) du 14/02/2026

Amende : 5 €

(Banc)

BEZIERS U. S. 21 (551335)

54528164 – U14 D2 du 14/02/2026

Amende : 5 €

(Banc)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES ADRESSÉES HORS DÉLAI

VU les feuilles de matchs informatisées,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match informatisée adressée hors délai :

TEYRAN ASP 1 (527784)

54481113 – U17 D2 Avenir (A) du 31/01/2026

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Transmission le 05/02/2026)

ARSENAL CROIX ARGENT 21 (581022)

54471837 – U16 Territoire (A) du 31/01/2026

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Transmission le 04/02/2026)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

ENT.DES HAUTS CANTON 2 (523435)

54514040 – U15 D2 Avenir (D) du 07/02/2026

Amende : 3^e infraction : 50 € (cf. PV du 02/12/2026)

(Tablette version 3.9)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

M. ATLAS PAILLADE 1

55324646 – U15 Territoire du 14/02/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 03/03/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – DÉCISIONS

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1/CAZOULS MAR MAU 1

55338549 – U17 D1 (B) du 31/01/2026

Vu le rappel publié dans le procès-verbal du 03/02/2026,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe ENT.MONTBLANC-BESSAN 1 (544172) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CAZOULS MAR MAU 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

LA PEYRADE OL 1/M. ARCEAUX 1

55329011 – U15 D1 (A) du 31/01/2026

Vu le rappel publié dans le procès-verbal du 03/02/2026,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe LA PEYRADE OL 1 (503338) pour en reporter le bénéfice à l'équipe M. ARCEAUX 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Prochaine réunion le 24/02/2026 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz